



RECENSEMENT GÉNÉRAL
DES RICHESSES MINÉRALES
FRANÇAISES

LA BELLIÈRE

« Je n'ai jamais vu Chicago, dit quelque part M. Cardinal, mais je suis « sûr que Chicago est infiniment plus vivant que Rome ». A l'exemple de cet homme estimable, je serais tenté de m'écrier, après avoir visité La Bellière : Je n'ai jamais vu le Transvaal, et cependant je suis sûr qu'aucune mine du Rand n'est mieux outillée, plus scientifiquement conduite que les gisements et l'usine de Montrevault.

Dans cette vaste exploitation où 300 tonnes de minerai sont quotidiennement remontées du fond de la mine, où 270 tonnes sont réduites en poussière chaque jour par les 70 flèches du moulin, on est étonné de ne rencontrer qu'un désert d'hommes, alors qu'on s'attendait à coudoyer la foule grouillante d'une énorme cité ouvrière. C'est que les moyens mécaniques les plus perfectionnés sont arrivés à supprimer presque complètement la nombreuse main-d'œuvre ancienne. Si l'on met à part le travail du fond, qui utilise encore exclusivement l'outil humain, le traitement du jour se poursuit à La Bellière au milieu de la solitude et du silence. Pour la première fois j'ai saisi toute la profondeur du proverbe antique, fait tout exprès, semble-t-il, pour les exploitations aurifères modernes : « Le silence est d'or ».

Merveilleusement outillée dans ses usines, cette entreprise privilégiée a la chance d'exploiter un gisement d'une étendue considérable, présentant une teneur élevée en métal précieux (16 à 17 gr. à la tonne) et d'une régularité qui jusqu'ici ne se dément pas. Nous n'étonnerons personne en disant que tant de

richesse n'a pas été sans exciter les compétitions, voire l'âpre jalousie de la concurrence. Du fond de l'Afrique, certaines grandes compagnies anglaises n'ont pas hésité à envoyer dans la région d'Ancenis les meilleurs de leurs prospecteurs et j'ai eu l'occasion de déjeuner, au cours de mon récent voyage, avec la famille d'un ingénieur de la Goldfields, qui effectue à l'ouest des parties reconnues du gîte, toute une série de travaux de recherches et de sondages.

Ces travaux aboutiront-ils à des résultats effectifs et permettront-ils d'acquiescer sous peu la certitude que les filons de La Bellière se prolongent en direction bien au delà des limites actuelles ? La chose, bien qu'incertaine, est fort possible. Réjouissons-nous donc d'avoir conclu à temps l'entente cordiale ; elle nous épargnera sans doute le sort des Boërs.

Au demeurant, les gisements de Montrevault n'ont pas besoin d'un développement aussi vaste pour assurer à la Société de La Bellière un avenir industriel des plus brillants. Nous verrons plus loin que le cubage des parties présentement reconnues du gîte, fournit une réserve d'or à extraire de 65 millions de francs environ, sans préjudice de ce qui pourra être découvert dans la suite. C'est là un fort beau chiffre et qui parle à l'imagination avec éloquence.

Poruquoi faut-il que les actions et les parts de cette remarquable entreprise, avant même d'être introduites à la Bourse, aient été poussées à des cours qui escomptent déjà plus que largement l'avenir ? Nous voulons croire que la rareté du titre est en l'occurrence la seule coupable. Tout de même, il est des limites à l'emballement et l'on ne devrait pas oublier qu'une mine — pareille à la plus belle fille du monde — ne peut jamais donner plus que ce qu'elle a.

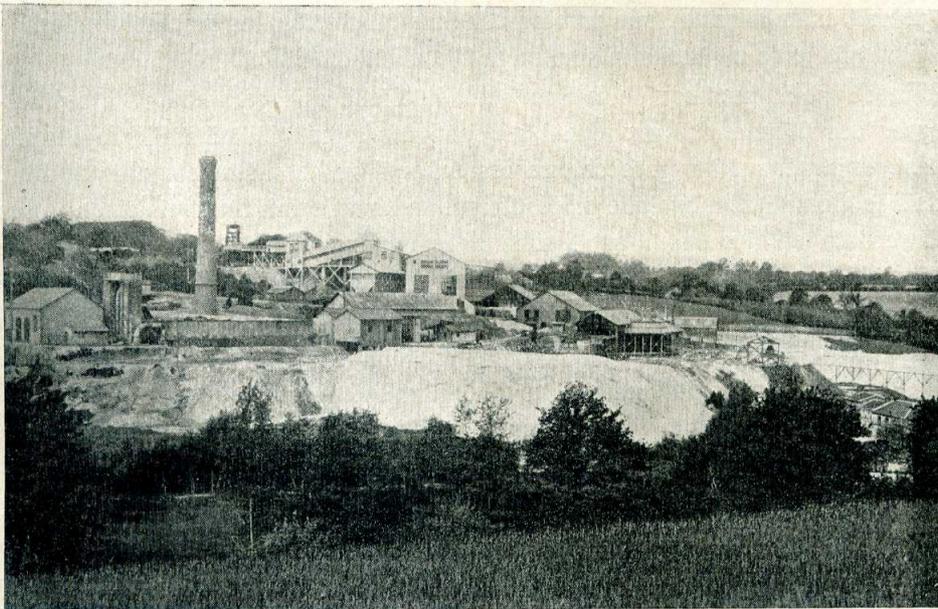
I

Historique des Mines de La Bellière - Comment furent découverts les gisements - Constitution de la Société et Situation du capital

Il y aurait un volume à écrire sur l'histoire des mines de La Bellière. Pour ce faire, il faudrait avoir le loisir de compulsier à tête reposée les archives départementales et communales de la Loire-Inférieure ainsi que les « Annales de la Société Industrielle d'Angers » qui renferment, paraît-il, de merveilleux documents sur cette histoire.

Nous nous contenterons naturellement d'effleurer ici un sujet qui dépasse de cent coudées notre compétence ; les renseignements que nous allons fournir nous ont d'ailleurs été communiqués par M. Paul Hauet, directeur de la Société des recherches de la Bellière, un des ingénieurs les plus pénétrants et les plus justement réputés en matière de mines métalliques.

Les gisements de Montrevault ont été exploités à l'époque gallo-romaine ; c'est là un fait qu'attestent suffisamment les nombreuses fosses creusées de place en place et les tumulus où l'œil découvre sans peine les stries caractéristiques des couches de déblais superposées. Pourquoi une exploitation qui promet à l'heure actuelle d'être si riche, a-t-elle été interrompue il y a dix-neuf siècles, pour être abandonnée définitivement depuis lors ? C'est ce que les recherches les plus minutieuses sont encore demeurées impuissantes à expliquer.



La Bellière -- Vue d'ensemble de l'exploitation

Selon les uns, il faudrait en voir la raison dans l'invasion des Barbares. D'autres estiment que l'exploitation s'est arrêtée lorsque les mineurs se sont trouvés, en profondeur, aux prises avec des venues d'eau contre lesquelles les moyens industriels de l'époque ne permettaient pas de lutter.

Chose curieuse, malgré les larges trous béants qui signalent à l'œil le moins exercé des vestiges d'extraction ancienne, il faut aller jusqu'au XIX^e siècle pour

voir l'attention des spécialistes attirée sur les richesses minières de cette région. Le premier en date qui ait tenté d'en reprendre l'étude est Devaux, qui écrivait en 1834 :

« Le fer arsenical, ou mispickel, est une substance qui n'est pas en général
« très répandue ; cependant, elle s'est trouvée dans ce département en assez
« grande quantité et en masses assez volumineuses et du poids de plusieurs
« kilos dans des fouilles que nous avons attribuées aux anciens Gaulois, dans
« une notice particulièrement publiée à ce sujet.

« Ces anciennes fouilles existent à l'est de Saint-Pierre Montlimart, sur
« la propriété du Verger, et dans des bois qui se trouvent auprès. Il paraît,
« d'après un échantillon que nous avons pris dans cette localité, outre un grand
« nombre de plus petits, qu'il y avait là un filon assez puissant. Les indices
« de cette mine, dont on ignore les modes d'exploitation, ont dû être recon-
« nus d'abord sur le coteau du ruisseau qui est près de là ; et ensuite on les
« a suivis dans le bois qui se trouve sur le coteau, sur plusieurs certaines
« de mètres, en allant du sud au nord-est, dans quatre fouilles successives dont la
« plus profonde est devenue une pièce d'eau. »

En 1837, un membre de la Société Industrielle d'Angers soumit à ses collègues des échantillons provenant du bord des fosses de Saint-Pierre Montlimart, en émettant l'hypothèse que ces échantillons devaient contenir de l'or. Mais le Comité de Physique et de Chimie de la ville mit fin brutalement à ses recherches en déclarant, par l'organe de son rapporteur, M. Morreu, que
« jamais on n'a vu plomb sulfuré arsenical être aurifère. » Longtemps cette ânerie monumentale, officiellement et pieusement enregistrée dans les archives d'Angers, arrêta l'élan des chercheurs.

Rien d'étonnant par suite à ce que, pendant près de soixante ans, il n'y ait à enregistrer dans la région aucune tentative de découverte. Nous arrivons ainsi jusqu'en 1895, époque à laquelle M. Burthe signala les gisements aurifères de Montrevault d'une manière irréfutable. C'est vraiment lui qui doit être considéré comme le Christophe Colomb de cette nouvelle Amérique.

On a suffisamment raconté comment les choses se passèrent alors, pour que nous n'ayons pas besoin d'y insister longuement. Voici cependant les faits dans toute leur sécheresse éloquente.

Au mois de mars 1895, M. Blavier, ancien inspecteur général des mines, recevait dans sa propriété de La Bellière son ami M. Burthe.

Ce dernier connaissait la mine d'étain de Villeder (Morbihan) dont les premiers travaux sont attribués aux Phéniciens.

Ayant remarqué dans le parc de M. Blavier un chapelet de fosses embroussaillées rappelant celles qui marquèrent à Villeder la place de l'exploitation antique, il ramassa quelques cailloux et les analysa. Il y trouva du mispickel

c'est-à-dire de l'or mêlé à du sulfure d'arsenic. M. Burthe cherchait de l'étain. L'or lui importait peu : il se borna à signaler sa découverte dans les « Annales des Mines ».

M. Blavier ne s'émut pas davantage. A cette époque, l'or contenu dans le mispickel était réputé non amalgamable et dès lors inexploitable dans des conditions rémunératrices.

Quelques années plus tard, des ingénieurs lyonnais vinrent explorer la région et affirmèrent la présence de minerai aurifère. Toutefois, par suite de venues d'eau importantes dans leur fonçage, ils cessèrent les travaux et se retirèrent avant d'avoir pu les mener à bien. M. Blavier fils, ne voulant pas s'exposer au ridicule de laisser découvrir par des étrangers l'or contenu dans sa propriété, creusa un puits ; il eut la chance de recouper, à une trentaine de mètres de la surface, un filon aurifère présentant des traces évidentes d'exploitation ancienne.

Il se mit aussitôt en rapport avec le baron Léonino qui venait de relever les mines de La Lucette, en y introduisant le traitement des parties aurifères ; il s'adjoignit M. Strap qui avait étudié comme ingénieur les mines d'or de presque tous les pays, et l'affaire fut bientôt décidée entre M. Blavier, son beau-frère, M. Bordeaux, président du conseil d'administration des Ardoisières d'Angers, le baron Léonino et M. Dumoulin.

Il fallut près de trois ans pour obtenir la concession, qui stipula une redevance de 5 0/0 du produit net au profit de l'Etat. Enfin, le 12 avril 1905, la société était définitivement constituée.

A l'heure actuelle, le capital de La Bellière est de 4.000.000 de francs, divisé en 40.000 actions de 100 francs chacune, dont 20.000 actions d'apports. Il a en outre été créé 40.000 parts de fondateur sans désignation de valeur nominale donnant droit à 44 % des bénéfices réalisés après paiement de 6 0/0 cumulatifs aux actions et divers prélèvements pour le conseil et les réserves.

II

Nature des gisements - Avancement des travaux - Teneur du minerai - Cubage approximatif du minerai reconnu

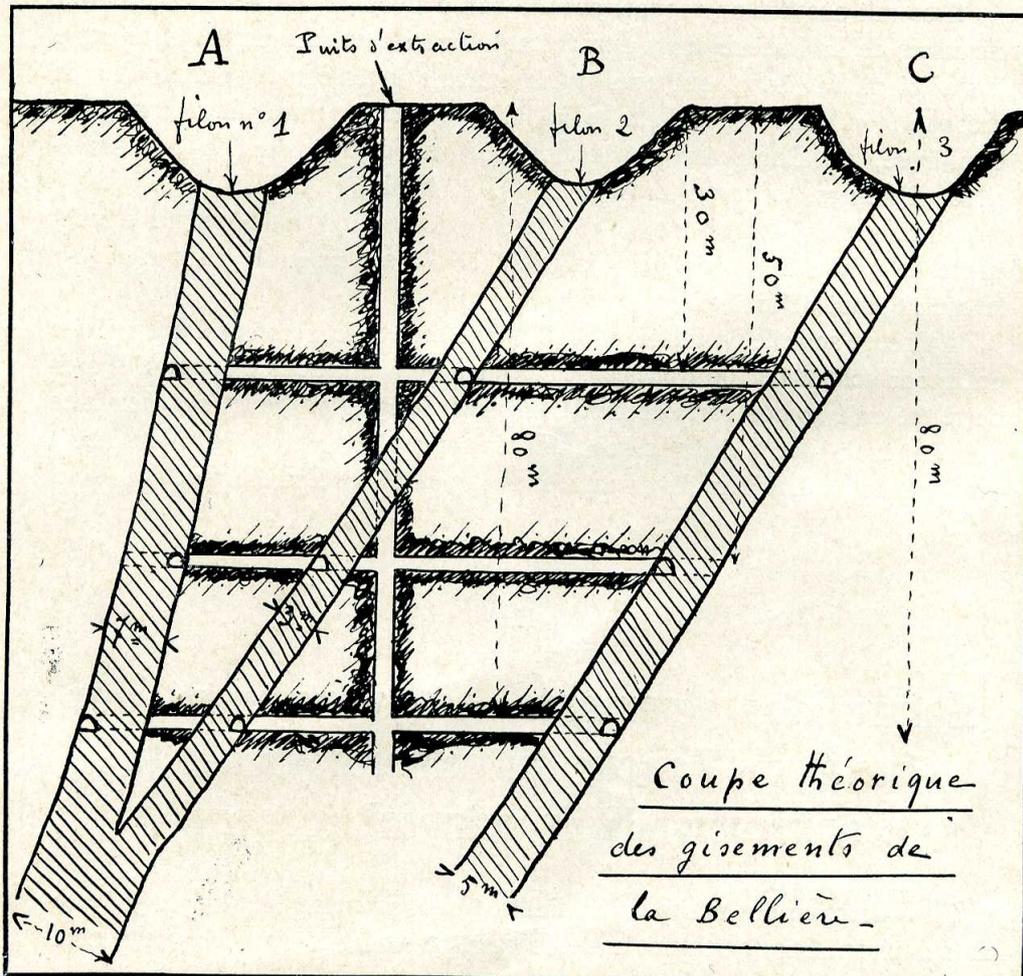
La concession des mines de La Bellière embrasse une étendue de 508 hectares environ. Elle forme une sorte de vaste quadrilatère dont les quatre som-

mets sont Montrevault, Saint-Just, le Pt.-Mousset et le château du Plessis-Bellière, actuellement habité par M. Blavier.

La société a reconnu jusqu'ici trois filons principaux dont on trouvera dans le croquis ci-dessous une coupe théorique.

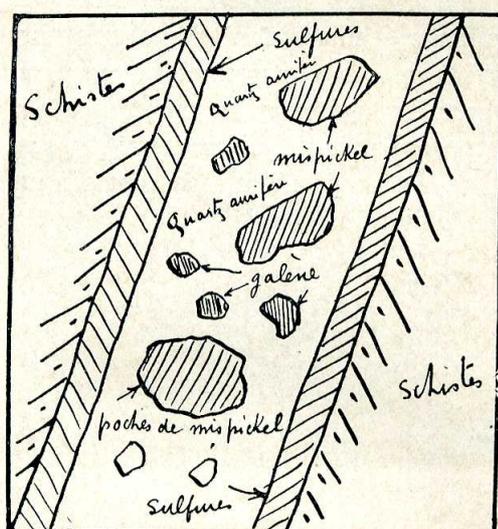
Les deux premiers (n° 1 et n° 2) semblent en réalité n'en former qu'un seul, car, à une profondeur de 90 mètres environ, ils se rejoignent. L'épaisseur moyenne des trois filons est respectivement de 7, 3 et 5 mètres. Toutefois, cette épaisseur est assez variable. Celle du filon principal (n° 1) dépasse en certains endroits 8, 10 et quelquefois 12 mètres. Contrairement à ce que nous avons constaté à La Lucette, où le pendage des gîtes est faible, les filons de La Bellière ont une inclinaison voisine de 70° .

Ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans ces gisements, c'est qu'étant reconnus de l'est à l'ouest sur une longueur de plus de 500 mètres, ils



paraissent se prolonger à chaque extrémité bien au-delà d'une telle limite. Cette espérance explique les travaux de sondage que poursuivent actuellement à l'ouest des concessions de la société un groupe d'ingénieurs de la Goldfields. D'après ce qui nous a été dit par M. Hauet, il n'y aurait rien d'impossible à ce que la nappe filonienne s'étende encore sur plusieurs centaines de mètres et peut-être plusieurs kilomètres au-delà du terminus actuel des galeries souterraines. S'il en était ainsi, la région de Montrevault aurait de quoi alimenter, non pas une seule, mais deux ou trois importantes exploitation aurifères, sinon davantage.

Pour ce qui est de la composition des gîtes, nous en avons indiqué dans le croquis ci-dessous l'allure générale.



Ce sont des quartz émaillés des poches de mispickel et de galène et encaissés dans des schistes dont ils sont séparés par une bande de sulfure.

La teneur en or du minerai tout-venant est un peu moins riche qu'à La Lucette. Il semble toutefois qu'elle se maintienne d'une manière plus régulière aux environs de 16 à 17 grammes à la tonne. (Il est bon de rappeler que la teneur moyenne aux mines du Transvaal ne dépasse guère 11 à 12 grammes).

L'exploitation de la mine est assurée à l'aide de quatre grands puits d'extraction que nous avons représentés par un seul dans la coupe théorique précédente. Chacun de ces puits dessert indistinctement le groupe des trois filons où le travail se poursuit aux étages de 30, 50 et 80 mètres.

Le développement des gîtes est poussé peu activement en profondeur. Mais on comprend aisément qu'il en soit ainsi, lorsqu'on songe que la longueur reconnue atteint déjà cinq cents mètres sans qu'on soit encore parvenu à rencontrer en direction la limite des filons.

Si nous voulons nous en tenir, pour une évaluation approximative de l'or en réserve, à la stricte certitude que donne le cubage de minerai reconnu, voici ce que nous pouvons dire :

Trois filons d'épaisseur moyenne de 7, 5 et 3 mètres, soit un seul filon théorique présentant une épaisseur de 15 mètres reconnu sur une profondeur

de 80 mètres et une longueur de 450 mètres (soyons pessimiste), cela fait 540.000 mètres cubes, 400.000 au moins si l'on tient compte de la partie déjà enlevée par les anciens exploitants et par la société. Sur la base d'une densité de 3 et d'une teneur de 16 grammes à la tonne, nous trouvons une réserve d'or voisine de 19 tonnes, représentant, à peu de chose près, 65 millions de francs.

Tel est le chiffre vraisemblablement minimum sur lequel il semble bien qu'on soit en droit de compter pour l'exploitation future de La Bellière. Comme il est dans les intentions du conseil de produire désormais, grâce aux installations de batteries nouvelles, pour 5 millions de francs d'or par an environ, l'on voit que les seules réserves de minerai actuellement reconnu assureraient à la société une extraction régulière pendant treize ans.

En réalité, ce serait une erreur que de vouloir emprisonner l'avenir de pareils gisements dans une aussi étroite limite. L'impression que nous rapportons, au contraire, de notre long séjour à la mine et des nombreuses conversations que nous avons eues sur place avec les ingénieurs les mieux qualifiés pour nous renseigner, est que l'on se trouve en présence d'une entreprise susceptible d'extraire pendant vingt ans, trente ans peut-être, sans épuiser ses gîtes, sur la base d'une production annuelle de 14 à 1.500 kilos d'or.

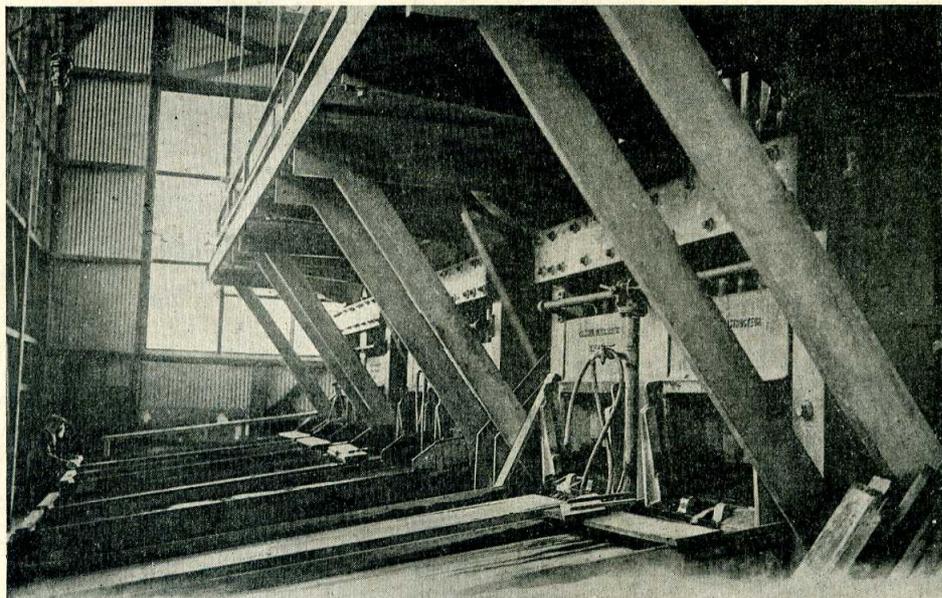
III

L'exploitation - Traitement de l'or - Rendement obtenu par l'amalgamation et la cyanuration

L'exploitation du fond aux mines de La Bellière ne diffère pas sensiblement de la plupart des exploitations analogues. Les galeries d'approche courent au flanc ou au travers du filon, dans lequel on avance par des galeries transversales. L'abatage s'opère de bas en haut suivant le système des gradins renversés. Au niveau du travers-banc, on enlève, non en profondeur, mais en hauteur, une tranche de 2 mètres parallèle au front de taille. A mesure qu'on abat, on remblaie en arrière et une seconde équipe avance bientôt au-dessus de la première, suivie par une troisième et ainsi de suite. L'abatage a lieu exclusivement à la mine, chaque chantier occupant toute la largeur du filon. Le minerai

tout-venant extrait et monté à la surface n'est l'objet d'aucun triage. Après avoir été lavé, il est envoyé au concasseur et de là remonté au moulin à l'aide d'une courroie roulante.

Ce moulin comporte, à l'heure actuelle, 70 pilons dont 30 ont été installés pendant le second semestre de 1908 et venaient seulement d'être mis en marche lors de notre visite à l'usine. Ils pèsent exactement 1.500 livres anglaises, soit 680 kilos. Les 40 pilons anciens sont un peu moins lourds, leur poids étant

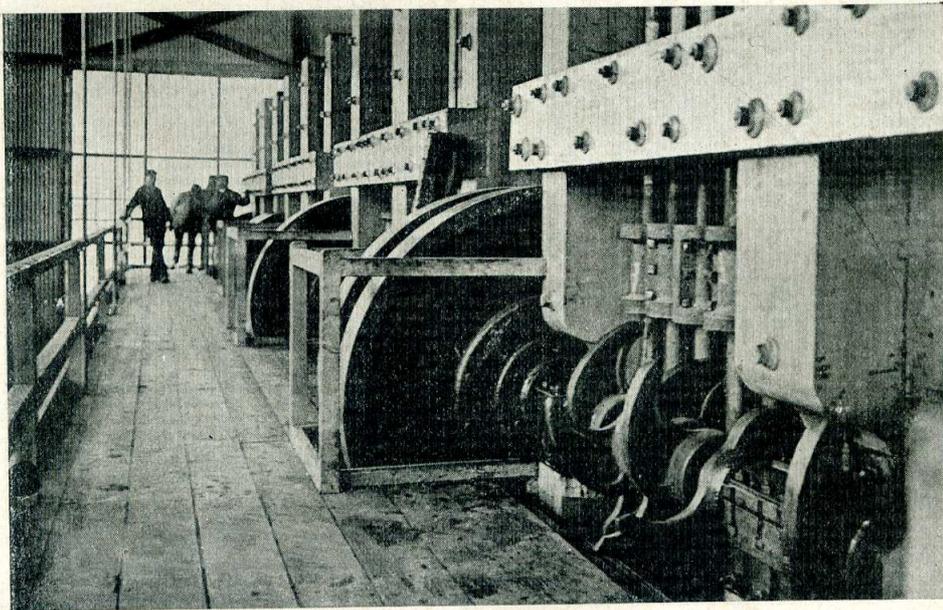


La Bellière -- Batteries et tables d'amalgamation

de 476 kilos seulement. L'ensemble du moulin traite régulièrement, à l'heure actuelle, une moyenne de 260 tonnes de minerai par jour. Le travail des batteries est aussi parfait qu'il peut l'être. La société avait d'abord songé à installer des tube-mills. Elle a dû y renoncer par suite de la dureté de ses quartz sur lesquels les boulets siliceux des tubes avaient une prise insuffisante.

Sortant du moulin à l'état de poudre liquide tamisée à « la maille 30 », la matière passe sur les tables d'amalgamation qui retiennent environ 44 0/0 de l'or contenu. C'est là une proportion notablement inférieure à celle de La Lucette où le mercure absorbe 70 0/0 du métal précieux. Il faut attribuer la raison de ce faible rendement à la présence du mispickel répandu dans la masse. On a toujours constaté, en effet, dans l'industrie aurifère, que l'arsenic constituait une gêne sérieuse à une bonne amalgamation de l'or. Le liquide restant

après passage sur les tables à mercure est envoyé sur les tables trépidantes où il se sépare par ordre de densité en concentrés, sables et boues. C'est sur ces trois catégories de produits, qu'après des manipulations fort simples on fait agir le cyanure destiné à retenir les dernières traces d'or. L'opération s'effectue dans de vastes cuves circulaires, chargées et déchargées mécaniquement à l'aide d'appareils extrêmement perfectionnés tels qu'il n'en existe, croyons-nous, dans aucune autre usine du même genre. Le liquide cyanuré est ensuite envoyé dans les « boîtes à or » où, par réaction sur des feuilles de zinc, l'or se dépose. Cette deuxième opération s'effectue dans des chambres hermétiquement closes aux regards profanes, au milieu d'un silence impressionnant.



La Bellière. -- Cames motrices des pilons

Nous avons dit que l'amalgamation retenait environ 44 o/o du métal précieux. La cyanuration en retire, d'autre part, à peu près 45 %. Au total, le rendement de La Bellière est donc voisin de 89 %, ce qui est déjà un beau chiffre. D'après ce qui nous a été dit sur place, l'amélioration apportée récemment aux appareils de cyanuration permettrait d'obtenir désormais un meilleur résultat encore, en sorte que l'on peut tabler pour l'année sur un rendement voisin de 89 1/2 ou 90 %.

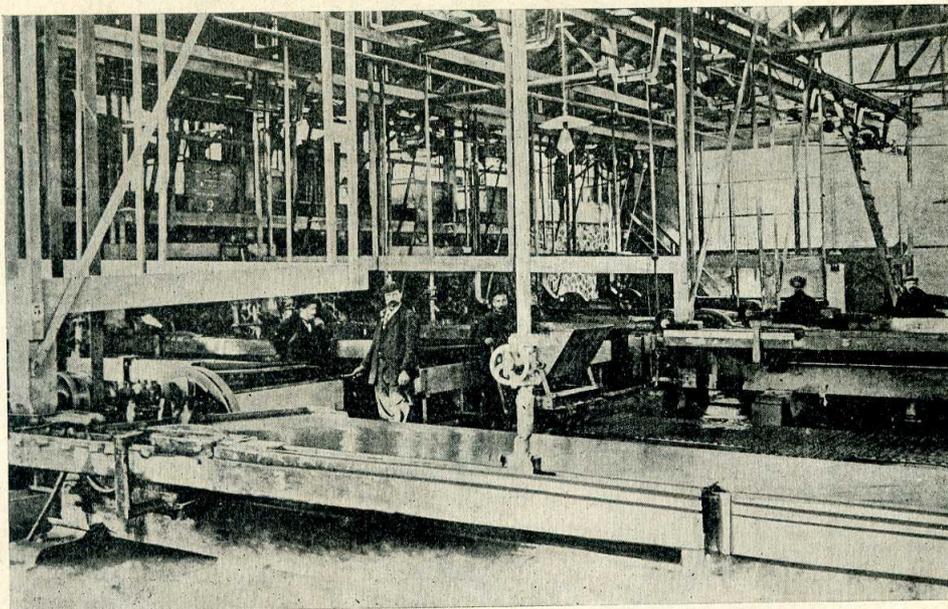
IV

**Statistique de la production d'or. -
Production mensuelle obtenue
depuis le mois de
Janvier 1907**

On trouvera dans le tableau ci-dessous les chiffres de production mensuels de La Bellière en métal précieux, depuis le mois de janvier 1907, c'est-à-dire depuis la mise en train des usines. (Nous avons placé en regard le tonnage traité et la teneur moyenne de ce minerai à la tonne).

Mois	Tonnage traité	Teneur moyenne		Or extrait	
		Grammes	Kgr.	Gr.	
1907 Janvier	3.370	12	23	23	600
— Février	3.780	13	97	29	900
— Mars	4.360	11	85	23	»
— Avril	4.250	11	16	21	400
— Mai	3.550	14	»	25	200
— Juin	3.550	16	»	29	300
— Juillet	3.450	16	»	30	900
— Août	3.100	16	»	30	800
— Septembre	3.260	17	»	24	»
— Octobre	3.470	16	»	32	400
— Novembre	3.380	16	50	31	800
— Décembre	3.896	15	»	34	700
1908 Janvier	3.740	14	50	26	900
— Février	3.390	15	»	36	100
— Mars	4.025	15	50	42	300
— Avril	3.600	14	50	40	500

— Mai	3.860	17 »	48 600
— Juin	3.650	21 »	57 200
— Juillet	3.675	17 »	43 500
— Août	3.960	16 »	43 300
— Septembre	3.970	16 »	52.200
— Octobre	3.876	15 »	41 500
— Novembre	3.617	16 50	44 600
— Décembre	4.096	16 »	57 400
1909 Janvier	»	»	47 700
— Février	»	»	55 700
— Mars	»	»	64 400
— Avril	»	»	63 400
— Mai	»	»	66 »



La Bellière. — Vue des tables à secousses pour séparation des concentrés

Depuis le début de 1909, la société ne fournit plus les chiffres du minerai passé au moulin. Il serait néanmoins facile de les rétablir approximativement, sachant que la teneur moyenne du tout-venant oscille, à l'heure actuelle, entre $16 \frac{1}{2}$ et 1 grammes.

En réalité, la statistique précédente s'arrêtant au mois de juin, les productions mensuelles indiquées ont été obtenues exclusivement avec les 40 pilons

anciens. Elles ne correspondent donc en aucune manière aux résultats que la société va pouvoir obtenir maintenant avec ses 70 pilons en marche et ses appareils de cyanuration perfectionnés. D'après les déclarations faites par le président du conseil à l'assemblée générale du 18 juin dernier, la production pourra atteindre désormais 450.000 francs d'or par mois environ, ce qui représente, à peu de chose près, 130 kilos de métal précieux, soit 1 tonne 6 pour l'année entière (5.400.000 francs).

Une telle production exige le passage journalier de 266 tonnes de tout-venant au moulin et c'est, à peu de chose près, sur cette quantité que la société travaille depuis quelques semaines.

V

Fabrication de l'acide arsénieux - Possibilité d'avenir de cette exploitation annexe

A côté de l'or, la Société de La Bellière possède une source de revenus, qui jusqu'ici n'a tenu qu'une faible place dans ses préoccupations, mais qui est susceptible de prendre un jour ou l'autre une extension intéressante. Nous voulons parler de la production de l'acide arsénieux.

Après avoir abandonné les restes de leur or à la cyanuration, les sables et les concentrés, qui contiennent une proportion intéressante de sulfure d'arsenic, sont envoyés aux fours de grillage.

Sous l'influence de la chaleur dégagée par l'oxydation du soufre, l'acide arsénieux distille dans de grandes chambres refroidies où on le recueille. Il ne reste ensuite qu'à le raffiner dans une seconde série de fours d'où il sort avec un degré de pureté tout à fait remarquable : 99,60 0/0 environ.

L'installation des fours à arsenic tels que nous les avons visités dernièrement à La Bellière est toute récente, ce qui explique qu'en 1908 la société n'ait produit que 10 tonnes d'acide, représentant un prix de vente de 3.770 francs. Il en sera tout autrement désormais, puisque, avec son nouvel outillage, l'usine est susceptible de produire deux tonnes par jour, soit 660 tonnes environ par an. Le prix moyen de vente de l'acide arsénieux pur étant, à l'heure actuelle, de 340 francs environ à la tonne, on voit que la société pourra encaisser de cette manière 200.000 francs par an, représentant un bénéfice net de 120

à 150.000 fr. pour le moins. Il est bon d'ajouter d'ailleurs que la consommation d'acide arsénieux dans le monde entier étant relativement très faible (8 à 10.000 tonnes, croyons-nous, en 1908), La Bellière pourra prendre sur ce marché, le jour où elle le voudra, une situation prépondérante.

Pour le moment, la société ne semble pas décidée à étendre considérablement son activité dans ce sens. Elle a assez à faire avec sa production de métal précieux. Il est intéressant néanmoins de savoir qu'elle possède de ce côté des possibilités de développement appréciables.

VI

Résultats financiers et bénéfices probables Évaluation approximative du dividende possible

Il est bien évident qu'une affaire comme La Bellière, dont l'installation et l'outillage viennent à peine d'être terminés, ne peut pas être jugée en prenant comme base les résultats obtenus pendant cette période de mise en train.

Nous donnerons cependant les détails des comptes de 1908 dont est en droit de tirer pour l'avenir des indications intéressantes.

Recettes

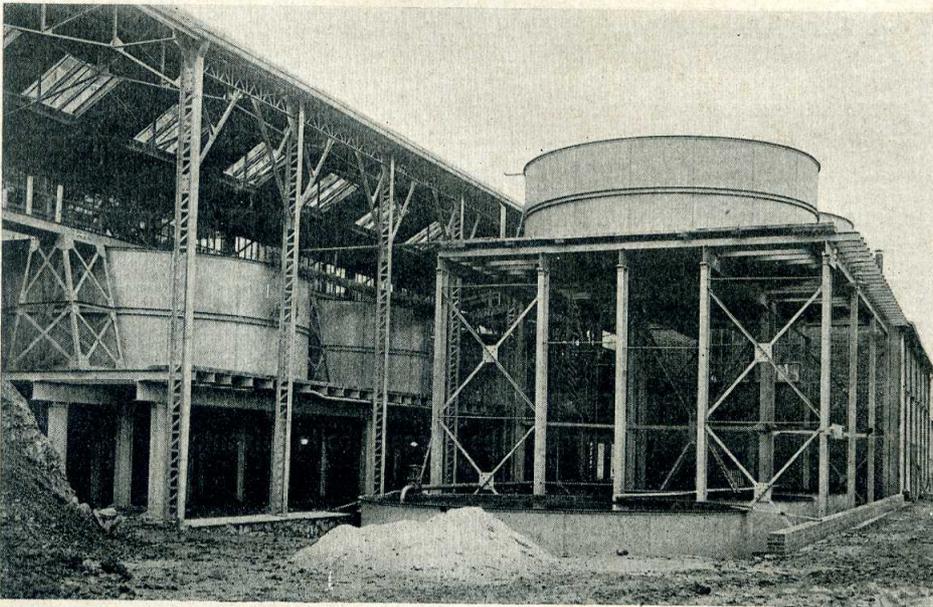
Ventes de produits :

Or fin : 515 kil. 689.617.....	1.771.989 70
Argent fin : 74 kil. 368.072.....	6.529 20
Acide arsénieux : 10.135 kil.....	3.770 60
Recettes diverses.....	4.806 95
Location de maisons.....	7.724 75
Escomptes et intérêts divers.....	368 29
Stocks au 31 décembre 1908.....	366.168 50
Total	2.161.358 59

Dépenses

Dépenses industrielles comprenant extraction et traitement du minerais et frais généraux.....	1.054.957 98
Frais généraux d'administration.....	64.219 65
Droits de transfert et d'enregistrement.....	3.244 80
Intérêts divers.....	54.658 61
Stocks de produits au 1 ^{er} janvier 1908.....	339.584 30
Solde créditeur de l'exercice.....	644.693 25
Total	2.161.358 59
Amortissements	293.110 »
Solde reporté au bilan.....	351.583 »

Ainsi, le bénéfice net de la société s'est élevé pour 1908 à 644.693 francs, toutes charges déduites. Il faut avouer que cela n'est déjà pas mal pour une entreprise constituée en 1905 et qui avait dû passer presque entièrement les deux années précédentes en installations de toutes sortes et en tâtonnements. A défaut d'autres indications intéressantes pour l'avenir, il en est une que nous



La Bellière. — Cuves de cyanuration

Sur le solde de.....	1.630.000
6 o/o au conseil.....	97.800
44 o/o aux parts (18 fr.).....	717.000
50 o/o aux actions (20 fr. 30).....	815.000

On voit que, sur la base d'un bénéfice net annuel de 2.500.000 francs, il pourrait être distribué 26 francs environ aux actions et 18 francs aux parts, tout en dotant largement les amortissements, les réserves et les fonds de prévoyance.

VII

Valeur de l'action = Les cours actuels paraissent excessifs

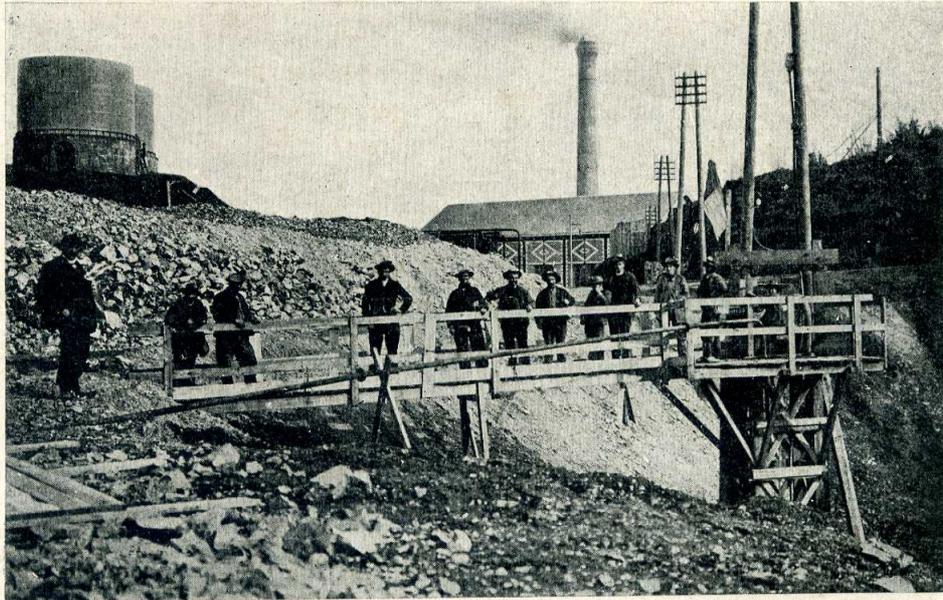
Ceci étant posé, quelle valeur est-on en droit d'attribuer aux actions de la société ? Nous venons de voir qu'on peut escompter pour les exercices qui vont suivre un dividende de 26 francs environ par titre. Toutefois, nous tenons à déclarer que, dans le calcul ci-dessus, nous nous sommes montré légèrement pessimiste. Nous n'avons tenu compte, en effet, que dans une très faible mesure de l'abaissement de prix de revient que va entraîner désormais l'amélioration de l'outillage : en sorte que le chiffre de bénéfice que nous avons adopté pourrait sans inconvénient être majoré de 3 ou 400.000 francs et peut-être plus.

Quoi qu'il en soit, et si approximative que soit notre méthode, en l'état actuel des installations de La Bellière, il ne semble pas qu'on puisse table sur un dividende supérieur à 30 francs pour les actions, à 22 ou 23 francs pour les parts. C'est là d'ailleurs un fort beau résultat si l'on songe que la valeur nominale des actions n'est que de 100 francs.

Par contre, on est en droit de se demander si les cours de 550 et de 450 francs auxquels les actions et les parts se négocient à l'heure actuelle sous le manteau de la cheminée, ne sont pas hors de proportion avec la valeur réelle de ces titres. Il est difficilement admissible, en effet, qu'une valeur minime, si intéressante soit-elle, se capitalise à un taux inférieur à 6 o/o, surtout lorsque aucune répartition n'a encore été effectuée. Or, à un dividende de 26 francs

correspondrait, au taux de 6 o/o, un cours de 430 fr. pour l'action. En supposant possible un dividende de 30 francs, le prix de 500 francs paraît un maximum. Encore, en raisonnant ainsi, ne tenons-nous aucun compte de l'épuisement possible du gîte. Montrons-nous sévère et limitons pour un instant nos espérances à la partie des filons présentement reconnus et cubés.

Nous avons indiqué plus haut que ce cubage approximatif faisait ressortir une réserve d'or à extraire voisine de 65.000.000 de francs.



La Bellière. — Ouvriers de fond

Cette somme fournirait, sur la base d'un coefficient d'exploitation de 55 o/o, un bénéfice net total de 30.000.000 de francs environ. Retrançons de cette somme : 6 o/o au conseil, soit 1.800.000 francs ; 44 o/o aux parts, 13.200.000 francs. Reste exactement : 15 millions de francs à répartir entre 40.000 titres, soit 375 francs par action.

Et, sans doute, il est tout à fait improbable que les filons de La Bellière s'arrêtent brusquement en longueur et en profondeur aux limites actuelles. Nous sommes intimement convaincu, au contraire, ainsi que nous l'avons exposé au début de cette étude, qu'ils se prolongent fort loin au delà des galeries présentement établies et qu'ils plongent jusqu'à une profondeur de plusieurs centaines de mètres.

Tout de même, cela, c'est l'incertain, c'est la part d'espérance sur laquelle on a évidemment des raisons de compter, mais dont la réalisation demeure problématique. En un mot, bien que l'entreprise des mines de La Bellière présente tous les caractères d'une affaire très brillante et de grand avenir, nous n'oserions pas conseiller, au cours actuel, l'achat de ses titres. Il ne faut pas oublier en effet que, sur la base d'un prix de 550 francs par action et de 450 francs par part, le capital à rémunérer atteint le chiffre énorme de 40 millions de francs. C'est une bien grosse valeur pour une société dont le capital social est de 4 millions de francs et qui n'a encore distribué aucun dividende.

